

DESTINATAIRES : Tous les médecins, tous les gestionnaires, toutes les conseillères en prévention et contrôle des infections

EXPÉDITRICE : Dre Cybèle Bergeron, microbiologiste-infectiologue

DATE : 4 mai 2020

OBJET : **Mesures générales de prévention des infections sur l'unité de néonatalogie lors de pandémie de SARS-CoV-2 (COVID-19)**

Voici certaines modifications à la note (voir ce qui est écrit en rouge) :

Certaines mesures supplémentaires sont recommandées en cette période de pandémie pour tout patient et sa famille, même sans suspicion ni infection confirmée au SARS-CoV-2 (COVID-19). Pour un nouveau-né d'une patiente qui a une infection confirmée ou suspectée COVID-19, se référer à la procédure prévue pour cette situation, déposée dans l'Intranet.

1. Visiteurs/accompagnateurs :

- Depuis le 14 mars, le ministère a suspendu toutes les visites à l'hôpital pour protéger les patients vulnérables;
 - Pour s'ajuster aux besoins de votre clientèle :
 - † Pour l'enfant admis sur l'unité de néonatalogie: idéalement une seule personne adulte est dédiée auprès de l'enfant (ex : un des deux parents). Pour les cas critiques, les 2 parents sont admis mais en alternance (un seul parent à la fois auprès de l'enfant);
 - † Héberger les familles pour éviter les contacts avec la communauté: prioriser les familles dont la mère allaite au sein.
- Aucun accompagnateur avec une COVID-19 confirmée ou suspectée sur l'unité;
- Un accompagnateur qui a été en contact avec un cas confirmé de COVID-19 doit être évalué au cas par cas par la PCI pour:
 - S'assurer que l'accompagnateur n'a pas de symptôme;
 - Vérifier que le risque du contact est significatif;
 - Si le bébé a des IMGA : sortir le bébé de l'unité et l'isoler en précautions ACO dès 24h du dernier contact à risque;
 - Si le bébé n'a pas d'IMGA : mettre le bébé en précautions GCO et le garder sur l'unité;
 - Pendant la durée d'incubation de 14 jours, permettre à un seul parent de venir sur l'unité.
- Tout accompagnateur doit être rencontré pour leur expliquer les mesures de prévention des infections particulières à l'unité :
 - i. Lavage des avant-bras (des mains jusqu'aux coudes) à l'eau et au savon pendant 20 secondes avant chaque entrée sur l'unité;
 - ii. Port du masque en tout temps sur l'unité : Changer le masque seulement après l'avoir retiré pour un repas ou s'il était souillé.
 - iii. Avant et après chaque contact avec l'environnement ou le bébé : Désinfection des mains.
 - iv. Aucun matériel de l'accompagnateur ne peut entrer dans l'unité (cela inclut le

cellulaire). Le cellulaire d'un accompagnateur ne peut entrer sur l'unité que pour permettre la communication par technique vidéo, et ce, sous supervision du personnel pour éviter la contamination du bébé et de l'environnement.

- À tous les jours de l'hospitalisation, un questionnaire doit être fait par le personnel pour surveiller et signaler tous symptômes suspects de COVID-19 chez l'accompagnateur même s'ils sont discrets ou même s'il n'y en a qu'un seul, tel que:
 - mal de gorge, rhinorrhée, congestion nasale,
 - toux, difficultés respiratoires,
 - fièvre, frissons,
 - perte subite de l'odorat ou du goût,
 - vomissements, diarrhée.
 - † Cet accompagnateur devra garder son masque pour circuler dans l'hôpital, se laver les mains puis sortir de l'unité pour se faire évaluer et tester.
- L'accompagnateur doit respecter les consignes d'isolement prévues pour le patient :
 - Décrire à l'accompagnateur l'équipement nécessaire, la technique d'habillage et de déshabillage en se référant aux affiches sur la/les portes de la chambre :
 - † S'il y a des précautions aériennes-contact-oculaire, le masque N95 est remplacé par le masque jaune en « bec de canard ».
- Si l'enfant est hospitalisé ailleurs que l'unité de néonatalogie :
 - Si l'enfant est dans une chambre différente de celle de la mère, il faudra prévoir d'éviter les va et vient du père : i.e. confinement du père dans une des deux chambres seulement;
 - L'accompagnateur doit rester confiné à la chambre du patient (à l'exception de l'unité des soins intensifs pédiatriques):
 - † Prévoir leurs repas selon les directives mises en place par la direction;
 - † Leur demander de rester auprès de l'enfant sans circuler inutilement dans la pièce qui hébergerait plus d'un patient;
 - † Respecter les consignes d'isolement prévues pour le patient :
 - Seule exception si le parent est en confinement avec le patient, il n'a pas à porter les gants en continu : lavage des mains avant et après le contact avec l'enfant.
 - † Pas de douche permise hors de la chambre.

2. Pour tous les patients de cette unité:

- Allaitement/expression du lait/peau à peau/contacts avec le bébé : ok après que le personnel enseigne les précautions pour la mère/père:
 - porte son masque;
 - se lave les mains;
 - mettre des vêtements propres et se lave le corps qui sera en contact avec le bébé ou le tire-lait.
- Éviter tant que possible les procédures qui génèrent des aérosols (IMGA);
- Garder un bon index de suspicion des symptômes suspects de COVID-19 puisque plusieurs parents ont des contacts avec la communauté, que certains bébés ont des IMGA, que l'unité est à aire ouverte et que les symptômes chez le nouveau-né sont non spécifiques :
 - Toute suspicion devra être investiguée et signalée à la PCI;
 - Si l'enfant développe des symptômes suspects et qu'il est sur l'unité de néonatalogie, se référer à la procédure de PCI pour les mères et bébés PSI/COVID-19 confirmée.
- Laver le bébé avec la procédure habituelle le plus tôt possible, tant que possible ;

- Nettoyage fréquent de tout le matériel partagé;
- Limiter le personnel en contact avec les patients;
- Garder les isolettes fermées et espacées le plus possible :
 - Il n'y a pas lieu de mettre tous les bébés en isolette; garder les indications habituelles et la **favoriser pour les bébés qui ont des interventions générant des aérosols.**
- Reporter les examens qui peuvent être faits après l'hospitalisation;
- Congé avec isolement préventif à la maison selon la durée suggérée par la santé publique;
- Réévaluer le moment et l'indication des rendez-vous en externe : Repousser les rendez-vous dans au moins 14 jours, tant que possible et sécuritaire;
- Aucun congé temporaire.